



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A. BUTEL

2ème adjoint : J. LAPEYRE

3ème adjoint : J. PUGET

4ème adjoint : A. LAURENS

DANS CE NUMÉRO :

- 1- Approbation du PV 21/07/22
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Détermination des Conseillers Délégués
- 4- Indemnités au Maire, aux Maires adjoints, aux Conseillers Délégués
- 5- Majoration des indemnités de fonction des élus
- 6- Création d'emplois – Médecin et assistant médical
- 7- Demande de subventions – Etude de rénovation du Camping/Gîte Communal et de la base de loisirs de La Joue du Loup
- 8- Appel à Projet Jeunes : Voyage à Paris – Demande de subvention au Département et allocation d'une subvention communale
- 9- Open de Snow Volley du Dévoluy 2022 – Demande d'une subvention communale
- 10- Collectif Solidarité Charcot – Demande de subvention communale
- 11- Enfouissement du réseau d'éclairage public de l'Enclus – Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage public entre Territoire d'Énergie et la Commune du Dévoluy (M21086)
- 12- Convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes
- 13- Convention de partenariat – Le Pas de l'Oiseau – Tournée théâtrale à vélo 2022

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 8 2

Secrétaire de séance: Alain LAURENS

Conseil municipal du 18-08-2022

Présents: Marie Paule Rogou, Marie-Jo Cayol, Alain Laurens, Alain Manivel, Alexandra Butel, Jean Louis Serres, Stéphane Patras, Fabien Serres, Jean Marie Prayer

Procuration: Jacqueline Puget à Marie-Jo Cayol, Jean Lapeyre à Alexandra Butel, Amélie Marriq à Marie Paule Rogou, Cécile Lapeyre à Fabien Serres.

Au cours du dernier Conseil Municipal du 18 Août dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

3– Détermination des Conseillers Délégués.

La Majorité du conseil municipal propose la création de deux postes de Conseillers Délégués

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création de deux postes de Conseillers Délégués,
- **PRECISE** qu'une élection devra être faite lors du prochain Conseil Municipal

4– Indemnités au Maire, aux Maires adjoints, aux Conseillers Délégués

Proposition de la majorité : montant des indemnités des adjoints à 10.7% et les deux conseillers délégués 7.27%.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 25.75% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **FIXE** le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire 10.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **FIXE** le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 7.27% de l'indice

brut terminal de la fonction publique

5– Majoration des indemnités de fonction des élus

Proposition de la majorité : appliquer la majoration liée à la qualité d'ancien chef-lieu de canton aux indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués de 15% ainsi qu'une majoration commune classée station de tourisme de 50%.

Le conseil municipal avec 11 Pour et 2 Contre:

- **DECIDE** que les indemnités réellement octroyées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, sont majorées de :

- 15 % au titre de chef-lieu de canton ;

- 50% au titre du classement de la commune en station de tourisme

6– Création d'emplois – Médecin et assistant médical

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste de médecin et un poste d'assistant(e) médical (Adjoint administratif) non permanent à temps complet ;

7– Demande de subventions – Etude de rénovation du Camping/Gîte Communal et de la base de loisirs de La Joue du Loup

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **REFUSE** les propositions

- **REFUSE** le plan de finance-

ment tel quel pour la base de loisirs de la Joue du Loup :

Coût total prévisionnel de l'étude : 25 000€ HT

Région : 10 000€ HT soit 40%

Autofinancement : 15 000€ HT soit 60%

- **REFUSE** le plan de financement tel quel pour le Camping/Gîte Communal :

Coût total prévisionnel de l'étude : 35 000€ HT

Région : 14 000€ HT soit 40%

Autofinancement : 21 000€ HT soit 60%

- **DEMANDE** des estimatifs précis

8– Appel à Projet Jeunes : Voyage à Paris – Demande de subvention au Département et allocation d'une subvention communale

Madame le Maire explique que L'ALSH les Yétis du Dévoluy a sollicité un soutien financier de la commune pour la réalisation d'un séjour à Paris répondant à un appel à projet jeunes lancé par le Département, la CAF et le SDJES. Le séjour a été élaboré par les 9 enfants participants au projet « Parlement des Enfants ».

Le conseil municipal avec 12 Pour, Cécile LAPEYRE ne prenant pas part au vote :

- **SOLLICITE** une subvention du Département pour le financement du séjour à Paris pour les 9 enfants participants au projet : 4000€ pour le transport, les prestations de services liées aux visites, les repas,



- 14- Engagement de la commune du Dévoluy dans la signature de la convention Territoriale Globale avec la CAF
- 15- Convention de mise à disposition d'un local domanial Commune du Dévoluy/ Caisse Régional de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence – DAB de Superdévoluy
- 16- Programme ACTEE : Prédiagnostic de l'école de St Etienne, audit Médiathèque, audit Camping, étude du système de chauffage du Centre Sportif – Convention n°2020-307, IT05/ Commune du Dévoluy
- 17- Régie de recettes du parking – Tarifs parking et tarifs télécommandes
- 18- Ecole Municipale des Sports – Tarifs 2022-2023 – Règlement intérieur 2022-2023
- 19- Tarifs redevance accès site nordique pour pratique Ski de fond saison 2022-2023 + Signature de la convention NADS
- 20- Engagement de la commune dans le projet de la CCBD relatif au déploiement des EnR
- 21- Ligne de trésorerie pour le budget annexe Eau/ Assainissement - STEP
- 22- Décision concernant une offre d'achat – Ancienne mairie de la Cluse et une partie de la parcelle 042 B 354
- 23- Décision concernant une demande d'achat d'une partie de la parcelle 042 B 354 à la Cluse
- 24- Demande d'acquisition des toilettes publiques situées à la Joue du Loup
- 25- Urbanisme – Déclarations d'intention d'aliéner

l'hébergement.

- **PRECISE** que :
 - Le montant alloué par la commune pour la réalisation du voyage est de 1000 € ce qui correspond à l'animateur contractuel supplémentaire et frais de transport ;
 - La commune du Dévoluy en plus des 1000€ susmentionnés avancera la somme de la subvention départementale d'un montant de 4000€ ;

9- **Open de Snow Volley du Dévoluy 2022 – Demande d'une subvention communale**

Le conseil municipal avec 10 Contre et 3 Pour :
 - **REFUSE** de subventionner l'organisation de l'Open de Snow Volley du Dévoluy 2022,
 - **DEMANDE** qu'une réunion soit programmée avec les organisateurs.

10- **Collectif Solidarité Charcot – Demande de subvention communale**

Le conseil municipal avec 10 Contre et 3 Pour :
 - **REFUSE** l'attribution d'une subvention au Collectif Solidarité Charcot,

11- **Enfouissement du réseau d'éclairage public de l'Enclus – Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage public entre Territoire d'Energie et la Commune du Dévoluy (M21086)**

Reporté

12 - **Convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes**
 Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ladite conven-

tion

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention

13 - **Convention de partenariat – Le Pas de l'Oiseau – Tournée théâtrale à vélo 2022**

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **REFUSE** ladite convention
 - **N'AUTORISE PAS** le maire à signer

14- **Engagement de la commune du Dévoluy dans la signature de la convention Territoriale Globale avec la CAF**

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **REFUSE D'ACTER** le principe d'engagement de la Commune du Dévoluy à poursuivre le partenariat avec la CAF au travers de Convention Territoriale Globale au profit des enfants dans le cadre de l'ALSH.

- **DEMANDE** qu'une réunion soit organisée avec la chargée de coordination de la CCBD

15- **Convention de mise à disposition d'un local domanial Commune du Dévoluy/Caisse Régional de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence – DAB de Superdévoluy**

La convention signée le 01/08/2012 pour une durée de 10 ans entre la Commune de St Etienne en Dévoluy et le Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence relative à l'autorisation d'occupation du DAB de Superdévoluy sur la parcelle AA 107 est arrivé à échéance.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ladite convention

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à

cette affaire.

16- **Programme ACTEE : Prédiagnostic de l'école de St Etienne, audit Médiathèque, audit Camping, étude du système de chauffage du Centre Sportif – Convention n°2020-307, IT05/Commune du Dévoluy**

Madame le Maire explique qu'une convention avec IT 05 pour la mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'études énergétiques dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA doit être engagée.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** à Madame le Maire de faire modifier ladite convention auprès d'IT05 selon les propositions suivantes :

- Suppression de l'étude sur le système de chauffage du Centre sportif.

- Ajout d'une étude sur le bâtiment de la poste

- Ajout d'une étude sur le bâtiment de l'ancienne Mairie de Saint Etienne

- **AUTORISE** Mme le Maire du Dévoluy à signer la convention modifiée entre IT05 et la Commune du Dévoluy relative à la réalisation du programme ACTEE.

17- **Régie de recettes du parking – Différence entre la délibération de 2013 et le panneau extérieur du parking couvert - Tarifs parking et télécommandes**

Reporté



- 26- Réhabilitation des retenues collinaires – Autorisations foncières données à DSD dans le cadre de l'avenant à la DSP
- 27- AFAB – Adhésion et convention de mise en marché sur la commune du Dévoluy – Secteur Grésièrè
- 28- Demande de remise gracieuse du régisseur du Camping des Auches
- 29- Fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2022 – Participation de la commune du Dévoluy
- 30- Sogetha – Avenant n°5 (Maison d'accueil SD) et n°6 (Caisson d'équarrissage)
- 31- Reconduction contrat d'entretien chauffage – Maison d'accueil de Superdévoluy – EMC2
- 32- Assainissement – Recherche AMO pour engager la procédure : Régie ou DSP
- 33- Etude du réseau de chaleur à Superdévoluy
- 34- Information aux élus
- 35- Questions diverses

18 -Ecole Municipale des Sports – Tarifs 2022-2023 – Règlement intérieur 2022-2023

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **REFUSE** les tarifs proposés de l'Ecole Municipale des Sport annexés à la présente délibération
- **REFUSE** les modifications du règlement intérieur tel que prévu en Annexe I
- **N'AUTORISE pas** le lancement des inscriptions de l'Ecole Municipale des Sport
- **DEMANDE** qu'une réunion soit organisée

19 - Tarifs redevance accès site nordique pour pratique Ski de fond saison 2022-2023 + Signature de la convention NADS

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **N'ADOpte PAS** pour la saison 2022/2023, les tarifs de la redevance nordique annexés à la présente délibération.
- **N'AUTORISE PAS** le Maire à signer la convention avec NADS

20 - Engagement de la commune dans le projet de la CCBD relatif au déploiement des EnR

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **N'APPROUVE PAS** le Schéma EnR qui traduit l'engagement de la CCBD dans le développement des Energies Renouvelables selon une logique circulaire et solidaire,
- **N'AUTORISE PAS** le Maire à signer le protocole d'accord joint en annexe,

21 - Ligne de trésorerie pour le budget annexe Eau/ Assainissement - STEP

Une ligne de trésorerie doit

être souscrite pour un montant maximum de 300 000€ pour le budget annexe Eau Assainissement STEP pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ pour le budget annexe Eau Assainissement STEP pour une durée de 1 an.
- AUTORISE** le Maire à lancer une consultation

22 - Décision concernant une offre d'achat – Ancienne mairie de la Cluse et une partie de la parcelle 042 B 354

Le conseil municipal avec 11 Contre et 2 Abstentions :

- REFUSE** la proposition faite pour la vente du bien susmentionné et de la partie de parcelle 42 B 354, (300m²)

23 - Décision concernant une demande d'achat d'une partie de la parcelle 042 B 354 à la Cluse

Le conseil municipal avec 11 Contre et 2 Abstentions :

- **REFUSE** la vente d'une partie de parcelle 042 B 354, (45m²)

24 - Demande d'acquisition des toilettes publiques situées à la Joue du Loup

Le conseil municipal à l'unanimité :

- REFUSE** de vendre les toilettes publiques de la Joue du Loup,

25 -Urbanisme – Déclarations d'intention d'aliéner

Reporté

26-Réhabilitation des retenues collinaires – Autorisations foncières données à DSD dans le cadre de l'avenant à la DSP

La Commune du Dévoluy doit donner autorisation foncière à Dévoluy Ski Développement sur la parcelle communal K 1350 ainsi qu'une autorisation de dépôt d'une étude environnementale obligatoire relative au réaménagement des retenues collinaires, afin qu'il puisse mener à bien les travaux de remodelage et de réhabilitation des retenues collinaires.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE DSD** en tant que Maître d'ouvrage délégué à réaliser ce projet sur les parcelles appartenant à la commune (Parcelle K 1350)
- **AUTORISE DSD** à déposer la demande d'instruction de l'étude environnementale relative au réaménagement des retenues collinaires.
- **DEMANDE** à DSD d'étudier en accord avec les services de la DDT toutes les mesures compensatoires de nature à limiter les impacts sur la faune et la flore de ce projet.

27-AFAB – Adhésion et convention de mise en marché sur la commune du Dévoluy – Secteur Grésièrè

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **REFUSE** de faire adhérer la Commune de Dévoluy, pour ces parcelles, à l'AFAB
- **REFUSE** de confier la gestion forestière des parcelles communales Secteur Grésièrè à St Etienne à l'AFAB dont l'application au régime forestier n'est pas justifiée.



Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

- **N'AUTORISE PAS** le Maire à signer la convention

28-Demande de remise gracieuse du régisseur du Camping des Auches

Un déficit de caisse de 110€ a été constaté dans la régie du camping en 2021.

La régisseuse a transmis un dossier pour une demande de remise gracieuse auprès du Comptable Public pour instruction du directeur départemental. Dans le cadre de cette instruction, il est demandé au conseil municipal de délibérer pour émettre un avis motivé à cette demande de remise gracieuse

Le conseil municipal avec 12 Pour et 1 Contre :

- **EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse de la régisseuse

29-Fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2022 – Participation de la commune du Dévoluy

Le Département des Hautes-Alpes demande à la commune de participer au FSL. Ce fonds accorde des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une participation de 397.20 € au FSL pour l'année 2022

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

30-Sogetha – Avenant n°5 (Maison d'accueil SD) et n°6 (Caisson d'équarrissage)

Le contrat de prestation pour la Maison d'accueil de Superdévoluy arrive à échéance avec EMC2. Suite à consultation

Sogetha propose le meilleur tarif.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°5 proposé par Sogetha pour la Maison d'accueil de Superdévoluy

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant

- **DECIDE** de reporter la décision pour l'avenant n°6 pour le caisson d'équarrissage afin d'effectuer une mise à concurrence

31-Reconduction contrat d'entretien chauffage – Maison d'accueil de Superdévoluy – EMC2

Vu la décision du conseil municipal au point 30 (Sogetha – Avenant n°5 (Maison d'accueil SD)), le contrat d'entretien chauffage pour la Maison d'accueil de Superdévoluy avec EMC2 ne sera pas renouvelé.

32-Assainissement – Recherche AMO pour engager la procédure : Régie ou DSP

Le contrat de délégation de Service Public pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif des eaux usées et des boues des deux stations d'épuration arrive à son terme. Une étude comparative des modes de gestion en affermage par DSP ou en régie doit être réalisée par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal avec 9 Contre et 4 Pour :

- **REFUSE** de lancer un appel à candidature pour effectuer une étude comparative des modes de gestion des stations d'épuration

- **DEMANDE** qu'une réunion soit organisée

33-Etude du réseau de chaleur à Superdévoluy

Madame le Maire explique au conseil municipal que ce point a déjà été voté par la précédente mandature à la séance du 28/11/2019 par délibération n° 2019-125.

La délibération existant déjà Madame le Maire propose simplement de l'appliquer.

La Majorité du conseil municipal demande qu'il soit étudié la maison d'accueil, les garages de DSD, le bois d'Aurouze, le Centre Sportif ainsi que tout autre infrastructure sur Superdévoluy.

Le point n'est donc pas délibéré.

34- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L.2122-22 ET L. 2122-23 du CGCT):

Mme le Maire en fait lecture et explique les points les plus importants.

Levée de la séance : 22h10

